REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 août 2008

L'an deux mil huit, le jeudi 7 août, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Neung sur Beuvron se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L-121-10 et L-122-5 du code des communes.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Michel LEGOURD ; Yasmine BRUNET, secrétaire de mairie et les conseillers municipaux : Claude HENRY, Arnaud CORBEAU, Christiane COSSÉ, Maurice DELANOUE, Lucien DUCHESNE, Sophie FOUCHER, Annick LELIEVRE, Laurent MAYOT. Benoît MORCHOINE.

Excusés: Marie-Thérèse LEGOURD qui a donné procuration à Annick LELIEVRE, Catherine ANDRÉ qui a donné procuration à Michel LEGOURD, Jean-François GIRARD, Jean Vincent BONIN.

Président: Michel LEGOURD. Secrétaire: Annick LELIEVRE.

ORDRE DU JOUR :

- Décision modificative budget communal,
- Subvention école de musique,
- Montant de la PVR au lotissement de « l'Orée du Stade »,
- Défense incendie,
- Aide aux sinistrés de Haumont,
- Location logement type III (24 rue Henry de Geoffre)
- Location garage (rue Henry de Geoffre)
- Demande de subventions :

Contrat Régional – Pays de Grande Sologne Leader +

Fonds Européens,

Réserve Parlementaire,

Questions diverses et informations.

SEANCE OUVERTE AU PUBLIC,

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR:

Décision modificative budget communal,

La facture pour l'entreprise RTC n'a pas été imputée sur la bonne ligne budgétaire .Il faut donc faire une modification de la ligne 2151 à la ligne 2315. Le conseil délibère : oui à l'unanimité.

Subvention à la société musicale,

Le conseil décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 2399€ à la société musicale.

PVR du lotissement de « l'Orée du Stade ».

Le conseil délibère pour fixer le montant de la « PVR » que doit acquitter la société Chambord Développement pour les terrains rue du stade soit :

3.757€ ttc * 17374 mètres carrés = 65 274.12€

<u>Rappel</u>: la PVR (participation voies et réseaux) est une taxe qui permet de récupérer le prix des travaux de viabilité des lotissements sur 80 mètres de profondeur.

<u>Délibération</u>: oui à l'unanimité.

Défense incendie :

Le conseil délibère pour installer la défense incendie jusqu'au futur lotissement derrière la Maison de Retraite : oui à l'unanimité.

Aide à commune sinistrée :

Le conseil décide d'envoyer 100€ à l'Association des Maires du Nord pour la commune de HAUMONT.

Location logement (24 rue Henry de Geoffre) :

Une demande a été déposée par Monsieur BRAY J.C. pour la location du logement type III au 1^{er} octobre 2008 : montant 345.42 €

Location garage (rue Henry de Geoffre):

Une demande a été déposée par Monsieur NAELS Daniel pour la location d'un garage (rue Henry de Geoffre) au 1^{er} octobre 2008 : montant $50 \in$.

Demande de subventions :

Construction d'un préau et d'un ponton au camping municipal :

Dans le cadre du Contrat Régional du Pays de Grande Sologne, 2 demandes de subventions sont à demander auprès de Leader + et des Fonds Européens.

Dans le cadre de la Réserve Parlementaire, une demande de subvention est à déposer.

La séance est levée.

Le maire et les conseillers municipaux ont signé.